

Image not found or type unknown



Encore combien de temps, pension alimentaire ?

Par **lily4459**, le **09/09/2008 à 18:17**

Bonjour,rrnrJ'ai 20 ans. Mes parents sont divorcé. Suite à l'obtention de mon BAC cet été, je me suis inscrite en BTS. Je ne subvient donc pas à mes besoins. Mon père me verse une pension alimentaire. rnrnCependant, je souhaite arrêter mes études en vue de faire une formation à distance en passant par le CNED. Je souhaiterais donc savoir si mon père devra toujours me verser une pension alimentaire du fait que je n'aurais plus le statut d'étudiant ?rnrnQuand cessera-t-il de me verser cette pension ?rnrnJe vous remercie par avance de vos réponses.

Par **Marion2**, le **09/09/2008 à 19:30**

Si vous suivez une formation à distance avec le CNED, vous êtes toujours étudiante.rnDemandez un cerficate de scolarité au CNED.rnCDT

Par **lily4459**, le **09/09/2008 à 19:36**

en fait, je vais suivre une formation pour une préparation à un examen : DCL.rnrnAurais-je toujours le statut d'étudiante ? rnrnMerci de votre réponse

Par **Marion2**, le **09/09/2008 à 19:38**

Merci d'expliquer DCLrncDT

Par **lily4459**, le **09/09/2008 à 19:48**

Diplome de Compétence en Langues. C'est un diplôme reconnu par le ministère de l'éducation (voir site, taper dcl dans google pour plus d'infos).rnrnMerci encore pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **09/09/2008 à 19:50**

Pas de soucis pour vous. Vous continuez vos études. Le CNED est un organisme très sérieux.rnDemandez lui, comme je vous l'ai déjà dit, un certificat de scolarité ou une attestation d'inscription.rnBon courage à vous.rnCordialement

Par **lily4459**, le **09/09/2008 à 19:54**

Merci de votre réponse. rnrnSavais vous jusqu'à quand mon père me versera-t-il ma pension alimentaire ?rnrnJ'ai entendu deux versions : rnrn- jusqu'au 21 ansrn-jusqu'à ce que je puisse subvenir à mes besoins par moi meme.rnrnQuand est-il ?rnrnMerci

Par **Marion2**, le **09/09/2008 à 19:57**

Jusqu'à ce que vous puissiez subvenir à vos besoins par vous-même.rnVotre père est en droit de vous réclamer des justificatifs comme quoi vous suivez toujours bien les cours, il a le droit également de vous demander à voir vos résultats.rnBon courage à vous et bonne chance